



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System

Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

2018 – AVIS AUX NAVIGATEURS N° 15

RÉGION MAISONNEUVE
SECTION MONTRÉAL - LAC ONTARIO

Limite de vitesse sur le lac Saint-François - Révisé

Les navigateurs sont avisés que, selon les commentaires reçus, l'emplacement du changement de vitesse sur le lac Saint-François indiqué dans le tableau des vitesses sera à la bouée D1 plutôt qu'à la bouée D3 pour les navires montant en condition d'eau libre seulement.

ANNEXE II – TABLEAU DES VITESSES¹

(Article 28)

COLONNE I POINT DE DÉPART	COLONNE II DESTINATION	VITESSE-FOND MAXIMALE (EN NŒUDS)	
		COLONNE III	COLONNE IV
1. Entrée supérieure du canal de la Rive sud	Lac Saint-Louis – bouée A13	10,5	10,5
2. Lac Saint-Louis – bouée A13	Entrée inférieure de l'écluse supérieure de Beauharnois	12 (remontant) 14 (descendant)	11 (remontant) 13 (descendant)
3. Entrée supérieure de l'écluse supérieure de Beauharnois	Lac Saint-François – bouée D3	9 (à la remontée) 10,5 (à la descente)	9 (à la remontée) 10,5 (à la descente)
4. Lac Saint-François – bouée D3	Lac Saint-François – bouée D49	12 13,5 (à la descente)	12 13,5 (à la descente)
5. Lac Saint-François – bouée D49	Écluse Snell	8,5 (à la remontée) 10,5 (à la descente)	8 (à la remontée) 10,5 (à la descente)
6. Écluse Eisenhower	Écluse d'Iroquois	11,5	10,5
7. Écluse d'Iroquois	Bouée lumineuse 137A de l'île McNair	13	10,5
8. Bouée lumineuse 137A de l'île McNair	Île Deer – feu 186	11,5	10,5
9. Île Deer – feu 186	Pointe Bartlett – feu 227	8,5 (à la remontée) 10,5 (à la descente)	8 (à la remontée) 10,5 (à la descente)
10. Pointe Bartlett – feu 227	Pointe Tibbetts	13	10,5
11. Jonction du chenal central et du chenal principal canadiens à la hauteur de l'île Ironsides	Eaux non abritées entre l'île Wolfe et l'île Howe via le chenal central canadien	9,5	9,5
12. Port Robinson	Courbe de Ramey via la voie de contournement de Welland	8	8
13. Tous les autres canaux		6	6

¹ La présente annexe indique la vitesse maximale permise pour un navire selon l'endroit où il se trouve, lorsque le niveau d'eau est normal ou élevé. Le gestionnaire et la Corporation indiqueront de temps à autre les vitesses maximales en vigueur.

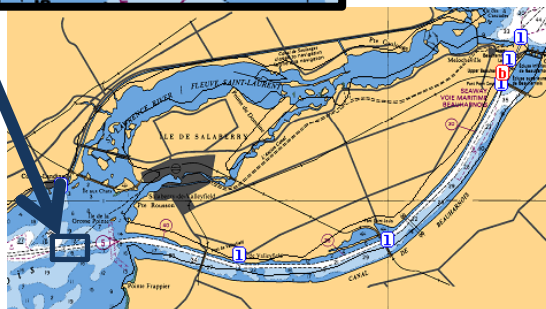
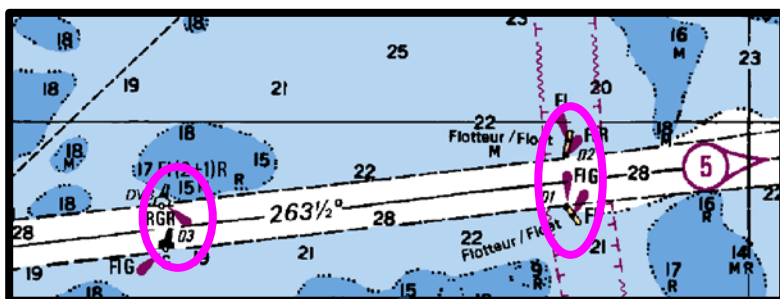
Les limites de vitesse sont donc les suivantes :

Navires descendants (aucun changement) :

- De la bouée D49 à la bouée D3 sur le lac Saint-François : 13.5 nœuds
- De la bouée D3 à l'écluse supérieure de Beauharnois : 10.5 nœuds

Navires montants (condition d'eau libre) :

- De l'écluse supérieure de Beauharnois à la bouée **D1** : 9 nœuds
- De la bouée **D1** à la bouée D49 sur le lac Saint-François : 12 nœuds



Région Maisonneuve
Le 14 mai, 2018

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721